



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E142293

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2023

ÉDITÉ LE 03/05/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/10/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL

Siret : 805 174 877 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2134910-001

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 194365016 Z 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 194365016 Z 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : JD EXPERTS

38 RUE DE LA GARE  
94110 ARCUEIL

Téléphone : 07 77 49 31 78

Portable : 07 77 49 31 78

Fax :

Site Internet :

E-mail : jdexperts@hotmail.com

Responsabilité légale :

VIGNOLLET JONATHAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	11/02/2021
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/02/2021
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	11/02/2021
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	11/02/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	11/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/02/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	11/02/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	11/02/2021
o Isolation des combles perdus	11/02/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.